



172 rue des Lavoirs
63 450 Cournols
Email : mairie.cournols@orange.fr



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 2 décembre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2025.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Catherine LADEVIE, Sylvain BARRAT

Absents : Frédéric BOIVIN, Élia CALE,

Secrétaire de séance : Bruno SAMSON.

Un point supplémentaire à l'ordre du jour (point 2)

1. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2025.

- *Approuvé à l'unanimité.*

2. -Tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026.

Considérant que la redevance « pour prélèvement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution d'origine domestique » et « pour modernisation des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et « des systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif :

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (c'est-à-dire la station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

Il est proposé de fixer à 0,168 € HT/m³ le supplément au prix du m³ facturé aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif* » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

- *Approuvé à l'unanimité.*

3. Permis de construire ferme du Clos.

M. le Maire présente au Conseil la demande de la D.D.T pour l'instruction du permis de la S.A.S. Bio-Energie dans le cadre de l'accès au méthaniseur sur le village de Chabanne.

Pour l'instruction du permis et plus particulièrement pour l'accès au bâtiment depuis la route départementale, le chemin rural actuel ne peut convenir à la circulation prévue pour ce projet.

M. le Maire propose deux solutions pour rendre l'accès du site conforme au trafic agricole.

COMpte-rendu du conseil municipal du mardi 2 décembre 2025

La première solution consiste à créer un chemin d'accès privé depuis la départementale jusqu'au site créé. Il est remarqué que cette solution crée une surface artificialisée supplémentaire et très conséquente. La deuxième solution consiste à mettre en place une convention entre la mairie et la Ferme du Clos, afin de renforcer et d'entretenir le chemin entre la départementale et la nouvelle exploitation.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et une contre (M. Philippe TARTIERE), décide l'établissement d'une convention entre la commune et la Ferme du Clos. Cette convention sera rédigée par MM. Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Bruno MAUGUE et Sylvain BARRAT.

4. Poste HTA sur le village de Chabanne.

Dans le cadre du raccordement de la Ferme du Clos pour des travaux de renforcement, le poste HTA en haut du village doit être déplacé et remplacé par un poste plus important.

L'implantation se fera sur le terrain de la ferme du Clos qui établira une convention avec Enedis.

5. Gardiennage de l'église de Cournols.

L'église de Cournols, en tant que patrimoine culturel et spirituel, nécessite une intervention humaine.

Mme Aline MIOCHE assume cette fonction depuis le départ de M. Maurice ASTIER.

Il est proposé de faire une convention à partir du 1^{er} janvier 2026 avec Mme Aline MIOCHE.

– *Approuvé par 6 voix pour et une contre.*

6. Assainissement sur le village de Chabanne.

Une réunion publique pour les habitants de Chabanne est prévue ce vendredi soir afin d'informer et d'échanger sur la problématique de l'assainissement.

7. Diagnostic des risques.

Mise en place d'un diagnostic des risques du Plan Intercommunal de Sauvegarde, réalisé en ce moment par la communauté de communes et un bureau d'étude. Ce plan permet à la commune sinistrée de solliciter les moyens propres de l'EPCI et les moyens mutualisés des communes-membres de l'intercommunalité. Il organise également la continuité des compétences exercées par l'EPCI en période de crise (voirie, eau potable, assainissement, etc.).

8. Questions diverses.

- ✓ **Réunion de jeunes** (14-17 ans) de la commune avec l'artiste grapheur, Mickaël MARTIN, pour la réalisation d'une peinture murale sur la citerne à incendie de Chabanne.
- ✓ **PLUi** : les commissaires-enquêteurs ont demandé un délai supplémentaire pour l'étude des remarques.
- ✓ **Vœux du conseil municipal** : le 18 janvier à 11hrs.

Prochain conseil municipal le 6 janvier 2026.

Clôture de la séance à 21 heures 35.

Le Maire,
Philippe TARTIERE

Le Secrétaire de séance,
Bruno SAMSON